



ELECTRICITE D'HAITI

No

Port-au-Prince, le 24 janvier 2006

Madame Kathleen WAINRIGHT, Directeur de Projet
MM. Paul Emile BERNARDIN, Chef Dpt. de Comptabilité
Axel Méance, Chef Dépt. de Clientèle

Madame/Messieurs,

L'ELECTRICITE D'HAITI vous présente ses compliments et a l'avantage de vous informer qu'elle a fait choix de vous pour faire partie d'un comité de compensation entre l'Electricité d'Haïti et le Ministère de l'Economie et des Finances. Ce comité de compensation comprendra aussi des membres du Ministère de l'Economie et des Finances et aura pour attributions:

1. D'évaluer les dettes de l'Etat envers l'ED'H.
2. D'évaluer les avances de fonds de l'Etat à l'ED'H (Avances pour paiement de combustible, pour paiement de services généralement quelconques... etc.).
3. D'obtenir toutes les informations pertinentes auprès des instances concernées en vue d'assurer un suivi régulier de l'état des dettes réciproques des deux entités.
4. De concilier les comptes.

D'autre part, le comité devra produire une réflexion ou des recommandations en vue de mettre en place, le mécanisme permettant d'éliminer le processus de compensation, comme prévue dans le protocole de Bruxelles (point 1-g).

L'ELECTRICITE D'HAITI, compte sur votre engagement et votre dynamisme et vous prie d'agréer, **Madame/Messieurs**, ses meilleures salutations.


Jean Errol MOROSE, Ing.
Directeur Général

JEM/mj
PJ: Protocole de Bruxelles